Image not found or type unknown

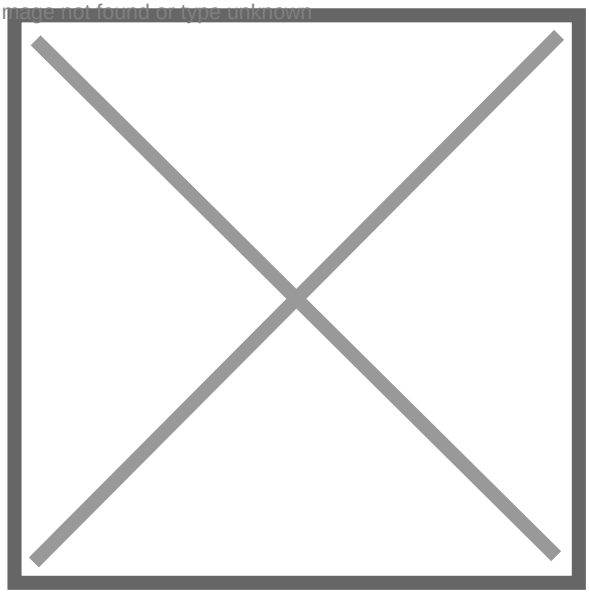

Litige sur la dissolution de la communauté des biens

Par **lilipoon**, le **29/02/2016** à **13:34**

bonjour
après avoir divorcé en décembre 2013, la dissolution de la communauté des biens n'est toujours pas faite.je suis en litige avec mon ex époux qui réclame la moitié d'un héritage familial (biens propres) qu'il a fait transiter sur le compte commun pendant quelques mois. pendant ces mois il a ouvert un compte a mon nom (livret A) en usant de ma signature et sans ma présence. il y a déposé une forte somme qu'il a retiré toujours sans que je le sache en espèces 2 ans plus tard et 3 mois avant qu'il ne lance la procédure. par ailleurs de l'argent de cet héritage il en a donné un peu aux enfants, et "gonflé" ses comptes personnels d'épargne et sa retraite par capitalisation. j'ai réussi a obtenir les documents comptables à mes frais. je suis bientôt convoquée chez le notaire. les indélicatesses de mon ex mari lui ont fait oublié qu'il devait aussi me verser une prestation compensatoire (condamnation du divorce). je n'ai pas les moyens de me pourvoir d'un avocat actuellement. je souhaite savoir si je dois porter plainte pour faux et usage de faux ? j'ai besoin de conseils pour savoir si le notaire tiendra compte des pièces à fournir pour le litige et se prononcer en ma faveur ?

Par **amajuris**, le **29/02/2016** à **15:08**

bonjour,
s'agit-il d'un héritage reçu par vous ou par votre mari ?
Un notaire n'a pas la fonction ni le pouvoir de trancher un litige entre es parties seul un juge que vous devez saisir à ce pouvoir.
salutations

Copyright © 2025 Experatoo.com - Tous droits réservés